

<p>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale</p> 	Directive 4*
	Code : CIUSSCN-DSI-PCI-PRO-001
	TITRE : Protocole relatif à la transmission des infections : <i>Enterococcus</i> résistant à la Vancomycine (annexe 8)

**Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.*

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

ERV / DIRECTIVE 4			
	DOMICILE	AMBULATOIRE	AUTRES MILIEUX
DIRECTIVES GÉNÉRALES	<p>SI PRÉSENCE D'UN <u>RÉSULTAT POSITIF</u> OU CAS CONNU :</p> <p>PRATIQUES DE BASE</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire de l'enseignement à l'utilisateur et ses proches; Inscrire ERV au dossier (exemple : Clinibase). 		
	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisateur doit être vu en dernier dans la séquence de soins. 		
	<ul style="list-style-type: none"> Laisser les effets personnels à l'entrée de la résidence. 	<ul style="list-style-type: none"> Le dossier médical ne doit pas être apporté dans la salle de traitement; Au départ de l'utilisateur, procéder à la désinfection des surfaces « high touch » ou ayant été en contact avec l'utilisateur. 	
DÉPISTAGE/EXAMEN DIAGNOSTIQUE	Aucun dépistage ou suivi n'est recommandé.		
GESTION DU MATÉRIEL	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique; Disposer du matériel médical à usage unique; Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre; Nettoyer/désinfecter tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager. 		

ERV / DIRECTIVE 4

	DOMICILE	AMBULATOIRE	AUTRES MILIEUX
GESTION DU MATÉRIEL (SUITE)	<ul style="list-style-type: none"> Le matériel doit, si possible, être réservé à l'utilisateur et demeurer au domicile; limiter la quantité de matériel qui entre au domicile de l'utilisateur; Transporter tout matériel de soins réutilisable et équipement, selon la procédure de l'établissement. 		
TRANSFERTS	Aviser le milieu receveur et le transporteur des mesures de PA lors du transfert vers un autre établissement ou installation ou département pour : <ul style="list-style-type: none"> Usager connu porteur d'ERV; Usager ayant eu un contact étroit ou élargi avec un porteur d'ERV. 		
INSCRIPTION DE NOTES AU DOSSIER (LE CAS ÉCHÉANT)	Documenter toutes conditions et interventions ayant un lien avec l'état de porteur.		
PTI (LE CAS ÉCHÉANT)	<u>CONSTAT :</u> Portrait clinique : ERV	<u>DIRECTIVES :</u> Appliquer le <i>Protocole relatif à la transmission des infections nosocomiales : Enterococcus résistant à la Vancomycine (ERV)</i> .	
SOINS D'HYGIÈNE	Aucune mesure supplémentaire.		Aucune mesure supplémentaire.
SERVICE ALIMENTAIRE			
BUANDERIE			
VÊTEMENTS DES USAGERS			
VISITEURS			
DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT		Aucune mesure supplémentaire.	

DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION

	DOMICILE	AMBULATOIRE	AUTRES MILIEUX
DIRECTIVES GÉNÉRALES			<ul style="list-style-type: none"> Aviser le Service de PCI pour confirmer l'éclosion; Aviser le coordonnateur d'activités le soir, la nuit, les fins de semaine et les congés fériés; Rehausser les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains; Aucun dépistage recommandé; D'autres directives pourraient être recommandées par le Service de PCI après consultation auprès de la Direction de santé publique (DSPu).
FIN D'ÉCLOSION			Selon l'évaluation par le service de PCI et en collaboration avec la DSPu.